Montrouge, le 7, octobre 2025

Conseil national
de l'information statistique

Réunion de la commission *Services publics et services aux publics*

du 23 septembre 2025

Président : Pierre-Louis Bras

Synthèse

Synthèse – Dispositifs statistiques sur les services publics locaux : action sociale et éducation

Le point principal de la commission du second semestre 2025 porte sur les statistiques des services publics locaux, axés sur l'action sociale et l'éducation, deux domaines où, en complément de l'État, les collectivités territoriales exercent des compétences majeures. En éducation, celles-ci s'étendent de la gestion du bâti et de la restauration scolaire à l'organisation des transports, selon une répartition entre communes, départements et régions en fonction du niveau d'enseignement. En action sociale, ce sont surtout les départements qui interviennent, notamment pour l'aide aux personnes âgées, en situation de handicap, et l'aide sociale à l'enfance.

L'un des enjeux majeurs est la prise en compte des disparités territoriales au travers des dispositifs tels que l'APA, le RSA ou la restauration scolaire. Pour les analyser, la Direction générale des collectivités locales (DGCL) utilise les données financières remontées par la DGFiP, consolidées dans une nomenclature unifiée (M57 depuis 2025), facilitant l'exhaustivité, la comparaison spatiale et temporelle. Toutefois, ces données ne concernent que les flux financiers, sans précision sur le profil ou le parcours des bénéficiaires ni la finalité exacte de la dépense.

Des limites subsistent : ainsi, certaines fonctions (comme la cantine) se confondent avec d'autres activités, l'observation exclut des services publics qui ne relèvent pas des collectivités (santé, impôts, etc.) et des ambiguïtés demeurent dans la classification des dépenses. La Drees complète donc cette approche budgétaire par des enquêtes annuelles, notamment depuis 1984 pour les aides sociales départementales, et depuis 2009 sur le RSA et son accompagnement, offrant un recul historique précieux. Ces enquêtes permettent de suivre les profils de bénéficiaires et les personnels mobilisés, mais leur granularité reste insuffisante.

Pour éclairer les trajectoires individuelles, la collecte de données nominatives (remontées individuelles) a été initiée, notamment sur l'APA et l'ASH. Très précises, elles documentent largement les bénéficiaires, les plans d'aides et l'hétérogénéité des pratiques départementales, essentielles pour évaluer les politiques publiques et l'impact de réformes législatives. Toutefois, les RI posent des défis : collecte espacée, hétérogénéité des systèmes d'information, manque de données contextuelles (resta à charge, aides informelles), difficulté d'appariement avec d'autres sources et faible comparabilité internationale.

En éducation, la Depp utilise un "compte de l’éducation" rassemblant les dépenses de l’État, des collectivités, des ménages et des entreprises. Les limitations comptables rendent difficile la ventilation précise des dépenses (cantines, secteur privé, etc.), tout particulièrement dans les petites communes. Des pistes d’amélioration sont proposées : richir la nomenclature, enquêter directement auprès des collectivités ou introduire des comptes fonctionnels dédiés.

Concernant le bâti scolaire, la mise en place récente de conventions d'échanges de données entre le ministère de l’Éducation et les Régions vise à améliorer la documentation disponible, quoique la disparité des systèmes d’information régionaux limite la couverture et la comparabilité.

Sur le terrain, la production de données de qualité suppose que les professionnels en comprennent l’utilité. Les personnels de terrain craignent que la saisie de données nuise à leur cœur de métier. L’enjeu d’harmonisation est également central, chaque collectivité établissant ses propres priorités et moyens. La dépendance aux éditeurs de logiciels restreint la capacité d’évolution des systèmes d’information, soumis à des changements fréquents de priorités ou de centralisation-décentralisation étatique. Un besoin de feuille de route nationale, d’anticipation des besoins et d’indicateurs communs se fait sentir pour conduire des statistiques fiables et comparables.

En conclusion, la commission souligne l’importance des dispositifs statistiques actuels, de l’amélioration des collectes individuelles, de l’appui aux rapprochements de données pour un meilleur suivi des parcours, tout en appelant à la poursuite des efforts d'harmonisation, de simplification et de mobilisation des ressources pour améliorer la connaissance et l’évaluation des politiques publiques locales d’action sociale et d’éducation.